



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5691
11 mai 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL DE SECURITE SUR LES OPERATIONS
DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

1. Dans mon rapport du 29 avril 1964 au Conseil de sécurité (S/5671), je signalais qu'il fallait renforcer d'urgence la mission à Chypre en y affectant un haut fonctionnaire des affaires politiques qui, au nom du Secrétaire général, pût mener des négociations en vue de l'exécution du programme qui était exposé à l'annexe I de ce rapport.
2. Je puis maintenant faire savoir aux membres du Conseil de sécurité que M. Galo Plaza (Equateur) a bien voulu accepter d'être mon représentant spécial à Chypre. Au service de l'Organisation des Nations Unies, M. Plaza a déjà fait partie du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban en 1958, et a été chargé d'une mission spéciale au Congo (Léopoldville) en 1960.
3. L'affectation de M. Plaza au Secrétariat sera de courte durée, et il a accepté d'exercer ses fonctions initialement jusqu'au 27 juin 1964. Il relèvera directement de moi et, comme je l'ai signalé dans le rapport susmentionné, ses fonctions n'emplèteront en rien sur l'action que le Médiateur mène en vue de trouver des solutions à long terme aux problèmes que connaît Chypre, ni sur les attributions du Commandant de la Force des Nations Unies à Chypre.
4. M. Plaza partira pour Chypre le mercredi 13 mai.

